

Elketon, chef-l. — *Autre*, comm., même pays, Etat de Pensylvanie, 1,150 h.

CECILE (Ste.), vg. de Fr., dép. de l'Indre; arr., 9 l. N.-O. d'Issoudun, cant. de S.-Christophe, poste de Valençay. 240 h. — *Autre*, Manche; arr., 6 l. N.-E. d'Avranches, cant. et poste de Villedieu. 860 h. — *Autre*, Saône-et-Loire; arr., 5 l. O.-N.-O. de Mâcon, cant. et poste de Cluny. 350 h. — *Autre*, Vaucluse, arr., 3 l. N. et poste d'Orange, cant. de Bollène. 1,430 h. — *Autre*, Vendée; arr., 7 l. E. de Bourbon-Vendée, cant. des Essarts, poste de Chantonay. 1,270 h. — C.-d'Andorge (Ste.), vg., Gard; arr., 4 l. N. d'Alais, cant. et poste de Génolhac. 600 h. — C.-du-Cayrou (Ste.) vg., Tarn; arr., 2 l. N.-O. et poste de Gaillac, cant. de Castelnau-de-Montmirail. 340 h.

CECILE-DE-MER, île de la mer de Chine, 16 l. de la côte de l'empire d'An-Nam; commerce de poisson salé et d'ambre gris que l'on trouve sur les bords de la mer. — C. de terre, île de la même mer, 2 l. 1/2 de l'empire d'An-Nam.

CECLAVIN, v. d'Espagne, prov. de Caceres, Estramadure, 3 l. N.-E. d'Alcantara. 3,000 h.

CEDAR, lac de l'Amérique sept., 9 l. O. de celui de Ouinnipid.

CEDAR ou DOGRIVER (riv. du Chien), riv. des Etats-Unis; sa source dans l'Etat d'Alabama. Elle traverse l'Etat de Mississippi et se joint ensuite à la Pascagoula, après 28 l. de cours du N. au S. — *Autre*, île du même pays, Etat de la Caroline du N., baie de Pamlico. — C.-Creek, partie du comté de Sussex, Etat de Delaware, même pays. 2,280 h. — *Autre* ou Manitou, riv., même pays, Etat de Missouri; son embouchure dans le fleuve de Missouri, 20 l. de cours. — *Autre*, riv., même pays, Etat de Virginie; son embouch. dans le James-River, 3 l. de cours; elle est remarquable par le pont naturel et presque merveilleux qui, partant d'une montagne voisine, traverse le lit de cette riv. C'est un énorme rocher, large de 60 pieds et haut de 45 toises, taillé et mis à jour par l'effet de quelqu'une de ces grandes révolutions terrestres qui étonnent l'esprit humain. — C.-Point, port, même pays, Etat de Maryland, rive gauche du Potomac, 27 l. S.-S.-O. de Baltimore.

CEFALU, v. de Sicile, prov., 14 l. 1/2 E.-S.-E. de Palerme; siège d'évêché, remarquable par sa cathédrale. 8,940 h. Elle est le chef-l. d'un distr.

CEFFIA, vg. de Fr., dép. du Jura; arr., 12 l. S. de Lons-le-Saulnier, cant. d'Arinthod, poste d'Orgelet. 240 h.

CEFFONDS, vg. de Fr., dép. de la H.-Marne; arr., 4 l. O.-S.-O. de Vassy, cant. et poste de Moutier-en-Der. 760 h.

CEGA, riv. d'Espagne; sa source dans la prov. de Ségovie, son embouchure dans le Duero, après 25 l. de cours.

CEGLIE, bourg du roy. de Naples, prov. de la terre d'Otrante, chef-l. de cant., 9 l. 1/2 O. de Brindisi. 1,930 h.

CEHEGIN, v. d'Espagne, prov., 14 l. 1/2 O.-N.-O. de Murcie. 1,800 h.

CEIGNAC, vg. de Fr., dép. de l'Aveyron; arr., 3 l. S. et poste de Rodez, cant. de Cassagnes-Begonhès. 410 h.

CEILHES, v. de Fr., dép. de l'Hérault; arr., 15 l. O.-N.-O. de Montpellier, cant. de Lunas; mines de cuivre et de plomb argentifère. 920 h.

CEILLAC, vg. de Fr., dép. des H.-Alpes; arr., 7 l. E. d'Embrun, cant. de Guillore, poste de Mont-Dauphin. 960 h.

CEILLOUX, vg. de Fr., dép. du Puy-dé-Dôme; arr., 11 l. E. de Clermont-Ferrand, cant. de S.-Diez, poste de Billom. 900 h.

CEINTREY, vg. de Fr., dép. de la Meurthe; arr., 5 l. S. de Nancy, cant. d'Haroué, poste de Vézelize. 800 h.

CEIRAS ou **ALNAS**, riv. du Portugal, prov. de Beira; sa source dans la sierra d'Estrella; et son embouchure dans le Mondego, après 18 l. de cours.

CEIROUX, vg., de Fr., dép. de la Creuse; arr., 4 l. N.-O. et poste de Bourgneuf, cant. de Bénévent. 560 h.

CELANO, v. du roy. de Naples, prov. de l'Abruzzo ultér., 2^e distr., 2 l. E.-N.-E. d'Avezzano, près du lac Fucino. 2,200 h. Collégiale; papeterie; 2 foires ann.

CELBRIDGE, v. d'Irlande, prov. de Leinster, comté de

Kildare, 4 l. 1/2 O. de Dublin; on y fabrique des draps, des toiles et des chapeaux de paille.

CÉLÈBES, île de l'Océan équinoxial, entre le 5° 30' de lat. S. et 1° 45' de lat. N., et entre 116° 34' et 122° 52' de long. E., baignée au N. par la mer de Célèbes, au N.-E. par le détroit des Moluques, au S. et au S.-O. par la mer de la Sonde, et à l'O. par le détroit de Macassar. Ses côtes sont excessivement élevées et découpées; ses principales baies sont celles de Tolo, de Tomini et de Bony; ses caps : Candy, Coffin, Talabo, Douda et plusieurs autres. Les montagnes qui couvrent cette île sont volcaniques; les riv. remarquables qui en descendent sont la Chinrana et le Boul. Le sol bien cultivé abonde en riz, maïs, palmiers, cannes à sucre, fruits, coton, arbre à pain, sagon, muscades et girofle. Forêts riches en bois précieux et peuplées de cerfs, sangliers, buffles, singes, reptiles, perroquets, oiseaux de paradis et autres à plumage riche et éclatant. Cette île possède en outre tous les animaux domestiques des pays européens. Les rivières sont poissonneuses, mais remplies de crocodiles; mines d'or dans la partie sept. On trouve même ce métal jusque dans le lit des rivières. Bony et Macassar sont les deux principaux Etats; leurs chefs-l. portent les mêmes noms. Macassar appartient aux Hollandais, qui ont plusieurs possessions dans cette île, où ils échangent de l'opium, de la gomme laque, des toiles et des liqueurs, contre de l'or, du riz, de la cire, des bois précieux et des esclaves. Les Chinois commercent aussi avec ce pays. Les habitants, au nombre de 3,000,000, sont composés, en grande partie, de deux races, les Bony et les Macassars; toutes deux au teint cuivré, au nez écrasé, à la chevelure longue et à la physionomie expressive. Ces peuples, dont les mœurs sont farouches et le caractère cruel, font un grand usage de l'opium dont ils aiment à s'enivrer. Ils ont beaucoup d'intelligence et de goût pour l'agriculture et les arts mécaniques. Le mahométisme est la religion dominante.

CELENZA, bourg du roy. de Naples, prov. de l'Abruzzo citér., 13 l. 1/2 S.-E. de Chieti. 1,200 h. — *Autre*, bourg, même pays, prov. de Capitanate, distr. de San-Severo, 10 l. 1/2 O.-N.-O. de Foggia. 3,070 h.

CELERIN-LE-GÉRÉ (S.), vg. de Fr., dép. de la Sarthe; arr., 5 l. N.-E. du Mans, cant. de Montfort, poste de Bonnetable; mines de fer.

CELETES, vg. de Fr., dép. de Loir-et-Cher; arr., cant., 1 l. 1/2 S.-E. de Blois. 1,030 h. — C.-Berri (la), vg., Cher; arr., 2 l. S. et poste de S.-Amand-Montrond, cant. de Saulzay-le-Potier. 530 h.

CELICO, vg. du roy. de Naples, prov. de la Calabre citér., 2 l. N.-E. de Cosenza, chef-l. de cant. 1,475 h.

CELLAN (le Grand), vg. de Fr., dép. de la Manche; arr., 3 l. E. et poste d'Avranches, cant. de Brécéy. 940 h. — C. (le Petit), vg., Manche; arr., 2 l. E. et poste d'Avranches, cant. de Brécéy. 520 h.

CELLE ou **ZELL**, v. du roy. de Hanovre, 8 l. N.-E. de cette v., gouv. de Lünebourg. Elle est le siège d'une cour supér. d'appel. Nombreuses églises de divers cultes, hôpitaux, maisons de bienfaisance, gymnase, école de chirurgie, collège royal et société d'agriculture; fabriq. de draps et de bougies; papeteries, brasseries, tuileries, etc. 850 h. — *Autre*, bourg de Fr., dép. des Deux-Sèvres; arr., 1 l. 1/2 N.-O. de Melle, chef-l. de cant.; on y fabrique de la serge et du drapet. 1,100 h. — *Autre*, vg. de Fr., dép. de l'Aisne; arr., 4 l. S. de Château-Thierry, cant. de Condé. 220 h. Poste de Montmirail (Marne). — *Autre*, Allier; arr., 4 l. S.-E. et poste de Mont-Luçon, cant. de Marseillat. 900 h. — *Autre*, Corrèze; arr., 13 l. N. de Tulle, cant. de Treignac, poste d'Uzerche. 430 h. — *Autre*, Creuse; arr., 4 l. S. de Boussac, cant. de Janas, poste de Couzon. 360 h. — *Autre*, Puy-dé-Dôme; arr., 1 l. 1/2 E. de Thiers, cant. de S.-Remy. 3,700 h. — *Autre*, Seine-et-Marne; arr., cant., 2 l. O. de Coulommiers, poste de Faremoutiers. 1,070 h. — *Autre*, Var; arr., cant., 1 l. S.-O. et poste de Brignolles. 600 h. — C.-Bruère (la), Char; arr., cant., 1 l. 1/2 N.-O. de Bourges; carrières de pierres de taille. 700 h. — C.-Barmontaine (la), Creuse; arr., 5 l. N. de S.-Amand-Montrond, cant. et poste de Lignières. 500 h. — C.-Dunoise (la), Creuse; arr., 4 l. N. de Guéret, cant. de Dun-le-Pelletier; fabriq. de toiles. 1,825 h. — C.-